

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Le Journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Abonnement : Pour Roubaix, 25 francs par an ; six mois, 14 francs ; trois mois, 7 francs 50 centimes.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE, BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque. Le JOURNAL DE ROUBAIX est spécialement désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITE, BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

Roubaix, 11 Janvier 1866.

BULLETIN.

Si nous en croyons les détails que nous apportent non seulement les journaux de Madrid, mais encore la plupart des feuilles qui se publient dans les diverses provinces de l'Espagne, la colonne d'insurgés, à la tête de laquelle se trouve le général Prim, n'aurait plus qu'une seule chance de salut, celle de se réfugier en Portugal, en suivant les montagnes de Tolède. Encore cette chance peut-elle lui échapper, par suite des mouvements combinés des généraux Coucha et Zabala qui tendent à fermer aux insurgés l'accès des frontières portugaises en interceptant la route de Tolède. Une circonstance viendrait, d'ailleurs, ajouter aux périls et aux difficultés de la retraite ou pour mieux dire de la fuite du général Prim : « Le bruit court dans les villages de la Manche, lisons-nous dans la Correspondencia du 8, que le marquis de Castillejos a été repris de la maladie de foie dont il a déjà souffert plusieurs fois et qu'il est obligé de se faire porter dans une voiture traînée par six chevaux. La même feuille ajoute que quarante catalans escortent le général Prim et ne le quittent pas d'un moment. »

Les dispositions du gouvernement de Lisbonne ne sont pas du reste, de nature à encourager l'insurrection. En effet, les ministres portugais, à la première nouvelle des événements d'Espagne ont eu une conférence avec le représentant de ce pays et lui ont donné toutes les assurances possibles du vif désir qui anime le roi de Portugal et son gouvernement de maintenir les relations les plus loyales avec la cour de Madrid. Des troupes ont été dirigées de Santarem et plusieurs autres points pour garder la frontière.

L'attitude des populations dans les diverses parties de la monarchie espagnole n'est pas faite pour donner à la sédition cet appui moral sur lequel comptait ce général qui en a pris l'initiative. « Sur tous les points de la Péninsule, affirme la Correspondencia règne le meilleur esprit. »

Nous devons toutefois mentionner qu'une certaine agitation s'est manifestée à Barcelone, dans les journées du 6 et du 7 janvier. Le gouvernement de la province a adressé, à cette occasion, une proclamation conçue en termes conciliants et exhortatives tout à la fois : « Barcelonais, a-t-il dit, l'autorité disposée à épouser toutes les voies de persuasion et de prudence pour le maintien de l'ordre public, est prête aussi à user de tous les moyens énergiques qu'elle a entre les mains pour faire respecter les lois. »

Conformément à la résolution adoptée par le Sénat espagnol, une députation de cette haute assemblée s'est rendue auprès de la Reine pour offrir à Sa Majesté l'assurance d'un inaltérable et loyal attachement et, au besoin, toute la coopération et l'appui nécessaires au prompt et solide rétablissement de la paix publique. — La Reine s'est montrée vivement touchée de cette démarche.

Terminons en constatant qu'en Angleterre comme en France, la presse se montre peu favorable au parti qui a préféré provoquer une insurrection au lieu de prendre part à la lutte électorale. Le Daily-News, entre autres, se rend l'interprète de ces sentiments. « Le temps n'est plus, ajoute-t-il, où les Anglais se sentaient disposés à sympathiser avec toutes les insurrections. »

La réception de M. Van Praët, chargé de notifier à l'Empereur des Français l'avènement de Léopold II au trône de Belgique, a eu lieu hier à une heure et demie au Palais des Tuileries. Le discours de M. Van Praët a été, dit-on, très sympathique pour la France et l'Empereur. S. M. y a répondu dans les termes les plus bienveillants.

L'année qui vient de commencer, lisons-nous dans le Monde, n'a pas porté bonheur au Gouvernement italien. L'opposition au nouveau ministre des finances prend des proportions colossales.

« La gauche s'est renforcée dans les récentes élections, mais elle n'est pas encore en état de dominer la Chambre. Les

autres partis sont moins forts et moins unis que la gauche ; ils sont incapables de soutenir une administration. Le Gouvernement redoute de faire un appel au pays et de convoquer encore une fois les collèges électoraux. Par une obstination incompréhensible, il ne veut à aucun prix appuyer les conservateurs catholiques ; or, tout le monde sait que la lutte une fois engagée entre les deux fractions révolutionnaires, ce n'est pas la fraction modérée qui triomphera. On va donc en avant, au hasard, sans savoir où l'on nous conduit. »

« La situation des partis auxquels sont livrées les destinées de l'Italie peut se résumer en deux mots : tout pulvérisé pour détruire, ils sont dans une absolue et radicale impuissance de rien fonder. »

REBOUX.

On mande de Bruxelles, 9 janvier :

« Dans quelques jours, nos Chambres reprendront leurs travaux et tous les doutes cesseront sur la politique que suivront les ministres. L'attitude du Roi, quant à présent, reste celle qu'il a prise au début ; il ne se livre à personne ; il ne prend aucun engagement. »

« Au premier abord, les catholiques se sont sentis froissés, en voyant maintenus dans leurs fonctions tous les ministres. Puisque ceux-ci offraient au Roi leur démission les catholiques trouvaient que le Roi aurait pu profiter de l'occasion et former un ministère de transition. Cela seul eût déterminé une explosion dans le parti libéral ; c'est ce qu'il fallait éviter. On accepte donc cette situation dans la droite pour ne pas créer au Roi une position difficile et rapidement insoutenable ; mais on ne l'accepte qu'à la condition que S. M. fera respecter par ses ministres jusqu'au mois de juin la trêve qu'il a conseillée aux partis dans son discours du 17 décembre. De cela, déjà les ministres n'osent plus répondre ; ils font entrevoir qu'ils vont être débordés par le parti qui les soutient. Tout cela va s'éclaircir d'ici à peu de jours. »

« On a trouvé que le Roi avait composé assez habilement la liste des hommes envoyés à l'étranger pour annoncer son avènement ; les deux partis y sont également représentés dans leurs diverses nuances. Les libéraux unionistes et les libéraux doctrinaires, les catholiques modérés et les catholiques ultramontains ont fourni

chacun leur contingent, de manière à éloigner les mécontentements, ceci est vraiment merveilleux pour quiconque sait ce que chaque parti pense de l'autre. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Madrid, 8 janvier, midi ?
La tranquillité règne toujours dans la capitale.

Hier soir de nouvelles troupes sont sorties de Madrid pour aller à la poursuite des rebelles.

On assure que le conseil des ministres a proposé la dégradation du général Prim et que la Reine a sanctionné cette décision.

Les populations ne paraissent pas favorables au prononcement.

Perpignan, 10 janvier.
A Barcelone, quelques coups de fusil ont été tirés sur les attroupements. Il y a eu quelques tués et blessés.
Le calme est rétabli.

Bayonne, 10 janvier.
Les nouvelles de Madrid du 9 disent que la ville continue à être tranquille.
Par mesure de précaution, l'Aragon vient d'être mis en état de siège.
Aucun nouveau détail particulier sur Prim.

Bayonne, 10 janvier.
La Gazette de Madrid du 9 annonce qu'hier à Barcelone, à la suite d'une manifestation agressive, les autorités militaires ont fait tirer sur les groupes. La Gazette ajoute que l'ordre est rétabli.

Les lettres de Madrid en date d'hier, mentionnent un bruit d'après lequel le maréchal Serrano aurait pris le commandement de la colonne de Coucha renforcée. Zavala était à Villarubia et Prim à Urda.

3 % dette intérieure 37,15, dette différée 34,40.

Vera-Cruz, 16 décembre (par New-York.)
Le chef juariste Escobedo a été battu par les impérialistes près de Monterey.
Le juge suprême, dans l'ancienne organisation mexicaine, a abandonné Juarez et protesté contre la prorogation de sa présidence après l'expiration du terme légal.

Deux cents hommes de troupes françaises sont arrivés ici et ont été dirigés aussitôt dans l'intérieur du pays,

New-York, 30 décembre, 2 h. après-midi. (Par le *Damascus*. — Voie de GreenCastle.)

On dément officieusement la nouvelle que le général Schofield soit allé remplir une mission en Europe.
Le *York-Times* assure que la torresse pondance concernant le Mexique sera mise immédiatement au Congrès et qu'elle sera lisible au Congrès de déterminer la politique du gouvernement dans la question mexicaine.

On mande de Vera-Cruz, le 16 décembre, que les Français ont occupé Chihuahua et qu'ils occupent également Piedras-Negras. Or, 145. Change sur Londres, 53 1/2. Change sur Paris, 3,57 1/2. Bonds, 103 1/8. — Le coton a monté à 52.

Saint-Petersbourg, 9 janvier, soir.
La Gazette (allemande) de Saint-Petersbourg dit savoir de source certaine, des nouvelles suivantes :

On prépare des mesures destinées à améliorer et à régler la position du clergé séculier catholique de la Pologne. Ce clergé aura des appointements fixes et répartis selon les principes de l'équité, 900 paroisses jouiront d'une amélioration de 30 à 50 0/0, tandis que les revenus du haut clergé seront diminués, en restant toutefois plus élevés que ceux de l'Épiscopat français. Le Gouvernement administrera désormais tous les bénéfices, toutes les fondations et autres revenus ecclésiastiques sous la surveillance de la Commission d'amortissement et d'une députation cléricale. Ces revenus seront employés exclusivement au profit du clergé, la perception forcée de la dime est abolie, la prestation en sera abandonnée à la libre volonté de chacun. Le budget du clergé est fixé à 900,000 roubles.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 10 janvier.
Une nouvelle réunion des députés de la gauche a lieu ce soir chez M. Havin. On y arrêtera, dit-on, le programme de la discussion de l'Adresse et la distribution des sujets à traiter par les divers orateurs. M. Thiers parlera sur les finances, M. Jules Favre traitera la question mexicaine, M. Berryer examinera les conséquences présumables de la convention du 4 septembre. M. Ernest Picard fera son discours

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 12 JANVIER 1866.

N° 2.

LES MÉMOIRES D'UN ORPHELIN.

PREMIÈRE PARTIE.

L'ENFANCE.

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX
du 10 janvier.)

Ainsi naissait en moi un sentiment indéfini de sympathie et d'affection. Plus tard, il a pris un autre essor, et de la retraite pastorale où il germe si doucement, il s'est égaré dans le tourbillon d'un monde où il devait être plus d'une fois trompé. J'ai livré mon émitié à des gens qui ne la méritaient pas. J'ai répandu mes bienveillantes pensées sur des sables arides, je ne m'en repens point. J'ai vu de près la misère morale de ceux qui toujours doutent, et toujours se délient. Mieux vaut le confident abandon avec l'amertume de ses déceptions imprévues, que le resserrement de l'âme avec ses craintes perpétuelles.

Il fallait d'ailleurs que mon cœur s'épanchât ainsi au dehors, pour trouver une compensation aux éléments de bonheur dont il était déshérité, qu'il fit comme la vigne grimpanche, dont nous voyons les petites grilles s'étendre de côté et d'autre, cherchant une attache. Hélas ! je n'ai jamais pu m'écrire avec un poète anglais dont les tableaux domestiques m'émeuvent :

We are all here, nous sommes tous, ici, parents et enfants réunis en un tendre accord. Nulle place vacante. Que le ciel soit loué ! Le cercle du foyer est complet.

Jamais je n'ai connu les joies les plus enviables, les joies de la famille, les caresses d'un père et d'une mère et les liens fraternels.

Ma mère dont j'ai souvent entendu vanter la grâce et la douceur, mourut en me donnant le jour. Un an après, mon père, qui était régisseur d'une manufacture, à Mores, fut saisi par le froid, en revenant, un soir d'hiver, à la Doye, et succomba à une fluxion de poitrine. De toute ma famille, il ne restait que mon aïeule maternelle. Dieu, dans sa clémence, me la conservait.

A un demi-siècle de distance, je la vois cette généreuse grand-mère, comme si elle était encore devant mes yeux, telle que je la voyais dans mon enfance, avec son bonnet de mousseline, garni d'une bande en tulle, sa coiffure blanche, plissée à petits plis, sa robe de laine noire et sa bonne franche figure vieillie, ridée par les chagrins plus que par les années.

On dit proverbialement que le visage humain est le miroir de l'âme. On pourrait dire aussi, en termes plus précis, qu'il est la lucide et palpable chronique des diverses péripéties de l'existence. Si frais et si pur dans l'ignorance du premier âge, si ouvert et si animé dans l'élan de la jeunesse, peu à peu il annonce, par sa pâleur et sa grave expression, les fatigues que nous avons éprouvées, les déceptions que nous nous avons subies, puis notre âme devient le tombeau de nos regrets et de

nos affections, et les rides creusées sur notre front et sur nos joues, sont les inscriptions tumulaires de cette muette sépulture.

Malgré ses soixante ans, ma grand-mère est vive et alerte, très-vive même, et un peu irritable. Mais quelle excellente nature ! Quand elle s'était emportée contre Geneviève, elle en ressentait un si grand regret, et quand elle m'avait adressé une réprimande qui, je l'avoue, n'était le plus souvent que trop méritée, elle me regardait avec de si bons yeux ! Pauvre grand-mère ! J'ai passé bien des années sans comprendre son mérite, et je lui ai donné bien des soucis. Que le Ciel me le pardonne.

Veuve d'un ancien magistrat, elle n'avait pour toute ressource qu'une modique pension de l'État, et son petit domaine de la Doye. Dans son chétif état de fortune, elle gardait une fierté naturelle que n'effusquait personne et que chacun respectait. Le dimanche, quand elle se rendait à l'église, avec ses vêtements d'apparat, sa robe en soie, son chapeau orné d'une voilette noire et son grand châle, le tout de date ancienne, mais merveilleusement conservé, on eût dit la dame châtelaine de la paroisse. Pas une femme ne manquait de lui faire la révérence, et les paysans se rangeaient sur son passage, en lui disant d'un ton révérencieux : « Bien le bonjour, madame Fraisans. » L'été, quand M. Miéry, qu'on appelait le riche parisien, revenait dans sa belle maison de la Doye, sa première visite était pour ma grand-mère, et l'on comprend l'effet que devait produire cette démarche d'un homme qui, dans notre humble village de labourers et d'ouvriers, apparaissait comme un météore, avec le souverain prestige de la fortune.

Ma bonne aïeule avait son orgueil aristocratique. Elle se glorifiait d'appartenir, par une branche collatérale, à l'ancienne famille franc-comtoise des Martelle, noble par Charles-Quint, et gardait précieusement, au fond d'une cassette, un vieux cachet en argent, sur lequel étaient gravés les armes parlantes de cette famille : Trois martels d'argent sur champ de sable avec cette devise : *Age quod agis*. Elle racontait avec enthousiasme comment, en 1478, un jeune Martelle, étudiant à l'université de Dole, s'était élancé avec un courage héroïque, en tête de ses disciples, pour repousser l'attaque des troupes françaises, commandées par le sire de Craon, et comment un autre Martelle, digne héritier de son nom, s'était également distingué par son patriotisme et son courage, quand sa ville natale lut assiégée par le prince de Condé.

Elle se plaisait à énumérer tous les Martelle qui avaient successivement rempli d'importantes fonctions.

Comme ils s'étaient principalement voués à la magistrature, elle conservait pour la magistrature une affection toute particulière, et s'honorait d'avoir épousé à vingt ans un jeune homme qui ne possédait qu'un humble patrimoine, mais qui s'élevait en qualité de juge au tribunal de Dole, et qui fut nommé, quelques années après sa mort, président du tribunal de Saint-Claude. Elle exprimait, à l'égard de mon père, un sincère sentiment d'estime. Elle disait que c'était un honnête garçon ; souvent même elle me citait, comme exemple, son amour pour le travail, sa mansuétude de caractère et sa sévère probité. Cependant, elle n'avait pu sans quelque peine se résoudre à marier sa fille avec lui. Une descendante

des Martelle unie à M. Jacques Nerbier, un chef de manoeuvres, un régisseur de manufacture ! Quel contraste ! Quelle chute !

La famille des Martelle était éteinte ! Le dernier d'entre eux, lieutenant au bailliage de Dole, avait été arrêté, comme un aristocrate, au commencement de la terreur, et il était mort sur un grabat, dans un des cachots de cette ville où, de même que ses ancêtres, il se distinguait par ses vertus.

Ma grand-mère aspirait à relever par moi cette vénérable tradition, et dès le jour de ma naissance, elle s'écria que je serais magistrat. Comme elle parlait sans cesse de ce projet et des anciennes dignités des Martelle, le juge de paix de Mores, qui était un de nos amis, lui dit, un soir : « Mais, madame, ne vous mettez donc pas ainsi martel en tête. » Puis il s'aperçut qu'il venait de faire un jeu de mots, le seul qu'il eût, je crois, jamais fait, et le brave homme l'a plus d'une fois répété en riant, très-content de son esprit.

De quelque façon qu'elles se manifestent, elles méritent pourtant d'être accueillies avec respect, ces commémorations d'un honorable parenté. C'est un héritage moral, souvent plus efficace que l'héritage matériel. C'est un enseignement salutaire, c'est un ressort et un appui. A tout instant et dans toutes les classes de la société, on peut observer l'effet de ces reminiscences. Elles aident les âmes abattues par un désastre, à reprendre courage. Elles resserrent et corroborent les liens de famille. Elles suscitent de louables émulations et affermissent dans le cœur le sentiment du devoir.